

# **Promouvoir et protéger le patrimoine historique enfoui et bâti du Valais**

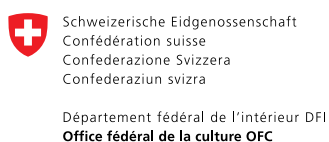
## **Défis actuels et plan d'action**

Mémoire 21 Valais-Wallis

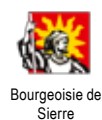
# m é m o i r e 21

valais - wallis

## Partenaires:



## Avec le soutien de:



# Table des matières

<b>Préface par Oliver Martin</b>	<b>7</b>
<b>Avant-propos par Claire Epiney-Nicoud</b>	<b>9</b>
<b>Remerciements</b>	<b>11</b>
<b>Guide de lecture</b>	<b>13</b>
<b>Introduction – Principes et objectifs du projet <i>Mémoire 21 Valais-Wallis</i></b>	<b>15</b>
A l'origine : un constat d'alerte	15
Objectifs	16
Principes et déroulement	17
En guise de bilan	20
Sept défis et dix lignes directrices d'action	20
<b>1. Cadre légal et administratif du patrimoine historique enfoui et bâti en Valais</b>	<b>25</b>
Bases légales au niveau international, fédéral et cantonal	25
Cadre administratif cantonal	41
<b>2. Protéger et valoriser la diversité du patrimoine historique. Pourquoi ? Pour qui ?</b>	<b>45</b>
Définition du patrimoine historique	46
Composantes matérielles, des plus petites aux plus grandes	46
Définition de l'archéodiversité et de la géodiversité	50
Composantes immatérielles, une question de valeurs, d'usages et de potentiels	51
Adopter le concept d'archéodiversité comme instrument de communication et d'action	53
<b>3. Bilan sur la situation actuelle du patrimoine historique: constats par défi</b>	<b>57</b>
Défi 1     Société	58
Défi 2     Gouvernance	62
Défi 3     Protection intégrée	66
Défi 4     Recherche	70
Défi 5     Conservation	74
Défi 6     Médiation	78
Défi 7     Promotion	82
<b>4. Proposition de mesures par défi et grande ligne directrice d'action</b>	<b>85</b>
Défi 1     Ligne directrice A	88
<i>Reconnaître et développer le rôle de l'histoire et du patrimoine historique dans la société multiculturelle d'aujourd'hui</i>	
Défi 2     Ligne directrice B	94
<i>Reconnaître le rôle de la diversité et la dimension écosystémique du patrimoine historique</i>	
Ligne directrice C	98
<i>Créer le cadre structurel et légal pour une gestion coordonnée et durable du patrimoine historique</i>	

Défi 3	Ligne directrice D <i>Garantir la sauvegarde du patrimoine historique enfoui et bâti</i>	106
	Ligne directrice E <i>Concilier l'urbanisation et la sauvegarde du patrimoine historique enfoui et bâti</i>	111
Défi 4	Ligne directrice F <i>Développer l'archéologie préventive et la recherche scientifique</i>	116
Défi 5	Ligne directrice G <i>Garantir la conservation du patrimoine historique enfoui et bâti</i>	124
Défi 6	Ligne directrice H <i>Renforcer l'accès au patrimoine et aux connaissances historiques, et favoriser leur appropriation par la population</i>	130
	Ligne directrice I <i>Développer l'enseignement de l'histoire et la formation sur le patrimoine historique enfoui et bâti</i>	134
Défi 7	Ligne directrice J <i>Créer une nouvelle image historique du Valais, associée à une offre culturelle et touristique</i>	140
<b>5. Synthèse sur la situation du patrimoine historique en Valais</b>		<b>147</b>
	Contexte national et cantonal de la problématique du patrimoine historique	148
	Principales forces et faiblesses de la gestion du patrimoine historique en Valais	149
	Les conséquences irréversibles auxquelles s'attendre si aucune action n'est entreprise	154
<b>Conclusion – Synthèse des mesures et plan d'action</b>		<b>155</b>
	Objectifs de la stratégie <i>Mémoire 21 Valais-Wallis</i>	156
	Structure générale	156
	Vue synoptique des mesures et porteurs associés	159
	Plan d'action 2017-2026	161
<b>Abréviations</b>		<b>165</b>
<b>Bibliographie</b>		<b>169</b>
<b>Annexes</b>		<b>173</b>
	Annexe 1 : Tableau général des mesures	174
	Annexe 2 : Liste des participants au projet	175
	Annexe 3 : Programme des Etats généraux du 1er septembre 2015	178
<b>Crédits des illustrations</b>		<b>180</b>

# Préface

Construire est un geste culturel. La conservation du patrimoine historique enfoui et bâti et la création contemporaine ne sont plus dissociables. Une haute culture du bâti est un garant pour un développement du paysage construit en préservant son identité. Le paysage suisse, y compris celui du Valais, a souffert ces dernières années. Les questions actuelles, telles que l'appel à la densification, la problématique des résidences secondaires ou encore le changement énergétique sont de grands défis pour le patrimoine et notre paysage. *Mémoire 21 Valais-Wallis* nous aide très certainement à mener un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes.

Le respect du patrimoine enfoui et bâti, et dès lors sa conservation et sa sauvegarde, contribuent de manière essentielle à la qualité de vie. Respecter le patrimoine relève d'un intérêt public fondamental. Toutefois, on considère souvent, et à tort, que la conservation du patrimoine va à l'encontre d'une modernité pleinement assumée et qu'elle empêche la réalisation de grands projets ambitieux.

Nous assistons à une réelle crise de la transmission : alors que la richesse des paysages culturels de la Suisse, ses villages intacts, ses vieilles villes restaurées et ses infrastructures de qualité représentent des facteurs essentiels du bien-être général et de l'identification du pays, et sont très appréciés par la population et les visiteurs étrangers, les efforts déployés pour protéger, conserver, entretenir et respecter le patrimoine sont souvent critiqués et jugés disproportionnés.

Il importe donc de faire mieux connaître la raison d'être, les objectifs et les règles de la conservation. Il importe, au fond, de faire mieux respecter l'intérêt public et la valeur pour la société de la conservation du patrimoine et, dans un sens plus large, d'une haute culture du bâti. Nos attentes vont aujourd'hui au-delà de la seule conservation technique et parfaite d'un monument historique protégé, qui perd une grande partie de sa valeur s'il se retrouve noyé dans un environnement construit de basse qualité. Si la protection des sites construits et archéologiques reste l'outil primordial pour préserver les valeurs patrimoniales intrinsèques – c'est-à-dire la substance originale, l'intégrité et l'authenticité du monument – elle sert aussi d'outil et de base pour le développement et le futur aménagement des communes toutes entières ; elle est l'échelle à laquelle toute intervention contemporaine peut et doit se mesurer.

L'Office fédéral de la culture se félicite du projet *Mémoire 21 Valais-Wallis*, en tant que modèle de réponse à cette « crise de transmission ». Un projet lancé par la société civile, par des experts, et soutenu par les autorités. Un projet qui donne davantage de poids au rôle culturel, social et économique du patrimoine en proposant une stratégie du patrimoine pour le Valais. Encourager la culture du bâti, de l'archéologie au patrimoine construit, petit et grand, jusqu'à la création contemporaine, sera l'enjeu principal dans les années à venir !

Oliver Martin  
Responsable de la section Patrimoine culturel et monuments historiques  
Office fédéral de la culture OFC

# Avant-propos

Le patrimoine historique enfoui et bâti englobe tous les témoins du passé conservés dans le sol ou en surface – traces, objets, monuments, sites et paysages culturels et naturels – ainsi que toutes les informations et les valeurs potentielles que ces vestiges recèlent pour notre qualité de vie et notre connaissance de l’histoire de l’humanité, des autres espèces et de la Terre. Cet ensemble de ressources héritées du passé constitue un bien commun fragile, non renouvelable et indispensable.

Depuis des milliers d’années, les vestiges du passé ont été pour l’homme une source inépuisable d’étonnement, d’admiration et de questionnement d’ordre métaphysique, scientifique ou politique. Nos sociétés modernes reconnaissent aujourd’hui les apports multiples de ce patrimoine pour le bien-être individuel et collectif. Nous en profitons tous les jours, souvent sans en être conscients. Les connaissances que nous avons sur notre propre histoire et sur celle des autres contribuent à forger notre identité personnelle, sociale et culturelle ; elles nous aident à mieux comprendre la complexité du monde actuel et à prendre des décisions pour le futur.

La richesse de ce capital matériel et immatériel reste pourtant beaucoup moins explorée et mise en valeur qu’on ne le suppose généralement. Voici quelques décennies seulement que l’évolution des idées et des méthodes d’investigation est venue renouveler profondément nos connaissances et notre rapport au patrimoine. Or une course contre la montre se joue en ce moment entre la sauvegarde du patrimoine historique enfoui et bâti et les atteintes croissantes qu’il subit. De nombreux facteurs contribuent à la perte de cette « mémoire collective ». En Suisse et en Valais, la cause principale est le développement fulgurant des infrastructures et de l’urbanisation depuis l’après-guerre, avec, en toile de fond, le problème crucial du manque général d’engagement face à des enjeux patrimoniaux qui restent mal connus et qui ne font l’objet d’aucun débat public.

Le projet *Mémoire 21 Valais-Wallis – Etats généraux du patrimoine historique enfoui et bâti* est né, il y a trois ans, de l’inquiétude croissante que ressentent les professionnels et les organisations du patrimoine face à cette situation. La force du projet est d’avoir réuni toutes les parties afin de dresser un état des lieux de la situation en Valais et de définir ensemble une stratégie pour l’avenir : représentants de la culture, du patrimoine et de l’archéologie, mais aussi de l’environnement, de l’urbanisme, de la formation et du tourisme. Le Canton, l’Office fédéral de la culture et de nombreux organismes publics et privés ont soutenu activement la démarche.

Pendant deux ans, la problématique du patrimoine historique valaisan a été au centre d’une intense activité de rencontres et d’échanges ; plus d’une centaine de professionnels ont participé aux groupes de travail et aux débats qui ont suivi, lors de la journée des Etats généraux du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à Sierre. Beaucoup d’entre eux n’avaient jamais eu l’occasion de se rencontrer auparavant.

Le bilan des travaux et la stratégie proposée ont été remis officiellement au Conseil d’Etat valaisan, lors de la deuxième session des Etats généraux qui s’est tenue le 28 avril 2016 à Sion. La publication du rapport met aujourd’hui à disposition, en français et en allemand, tout le détail de l’analyse et des mesures élaborées par *Mémoire 21 Valais-Wallis*.

Le plan cantonal envisagé sur dix ans comporte trente-deux mesures et propose d'adopter plusieurs concepts nouveaux. En effet, l'un des problèmes relevés est qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de définition et de terme satisfaisants pour exprimer la diversité des éléments du patrimoine historique et leur organisation en systèmes, *a fortiori* pour l'expliquer au grand public. Il en résulte beaucoup de malentendus, y compris dans les législations.

C'est pourquoi *Mémoire 21 Valais-Wallis* propose d'introduire le concept d'«archéodiversité» pour qualifier la diversité historique d'origine humaine. Cette notion ouvre des pistes de communication et d'action nouvelles pour mieux protéger et valoriser collectivement le patrimoine ; l'accent est mis sur l'utilité de travailler en termes de « réseau historique » à l'échelle du territoire, sur la notion de « ressource historique non renouvelable » et sur l'attention que l'on doit porter au « patrimoine ordinaire ».

La stratégie *Mémoire 21 Valais-Wallis* invite ainsi notre société à changer en profondeur sa relation avec le patrimoine historique, tout en offrant des propositions concrètes pour répondre aux attentes des professionnels, pour mobiliser les autorités et la population, pour échelonner les mesures et pour développer les partenariats et les ressources nécessaires.

D'ores et déjà, les initiateurs de la démarche voient leurs espérances comblées : un intérêt et un esprit de collaboration nouveaux se sont installés en Valais ; en témoignent la richesse des réflexions et la variété des propositions de réforme qui sont soumises aujourd'hui aux autorités politiques et administratives du Valais.

Avec la publication de ce rapport s'achève la phase initiale du projet *Mémoire 21 Valais-Wallis*. Les décisions du gouvernement valaisan orienteront l'avenir de la démarche. Parallèlement, notre souhait le plus vif est que cette réflexion soit une étape dans la mise en place d'une concertation plus large, à l'échelle du pays, qui puisse aboutir à un véritable « Projet de patrimoine Suisse ».

Claire Epiney-Nicoud  
Coordinatrice du projet *Mémoire 21 Valais-Wallis*  
Présidente de l'Association valaisanne d'archéologie AVA-WAG

# Remerciements

Comme organisation responsable du projet, l'Association valaisanne d'archéologie AVA-WAG a pu suivre pas à pas toutes les étapes de *Mémoire 21 Valais-Wallis*. Notre comité a participé activement aux travaux et tient à remercier toutes les institutions publiques, les organismes privés et les personnes qui ont rendu possible une démarche aussi complexe.

Notre reconnaissance va en premier lieu au Comité de pilotage qui a guidé le projet pendant trois ans. Le 9 janvier 2014 se réunissait pour la première fois le CoPil, composé de représentants de l'AVA-WAG et d'autres associations valaisannes, de responsables de plusieurs services cantonaux et d'un expert extérieur (annexe 2). Ce jour-là, les termes d'« analyse globale de la situation » et d'« états généraux du patrimoine historique » ont été formulés. La communauté d'esprit qui s'est instaurée au sein du CoPil a été le soutien constant du projet et le gage de sa réussite.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements à tous les partenaires de *Mémoire 21 Valais-Wallis*, dont la collaboration et le soutien financier ont été indispensables à la réalisation de toutes les étapes du projet : l'Etat du Valais, l'Office fédéral de la culture (OFC), la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), l'Association valaisanne des professionnels des sciences humaines (AVPSH) et l'Association Culture Valais Kultur Wallis (CVKW).

Nous sommes reconnaissants également du soutien financier que nous ont accordé la Loterie romande, l'Association des communes Région Valais Central, la Municipalité et Commune de Sion, la Bourgeoisie de Sion, les communes de Grimisuat, de Saint-Maurice et de Bagnes, la Bourgeoisie de Sierre, le bureau ARIA S.A., le Pour-cent culturel Migros et la Fondation Pierre Gianadda. Nous saluons aussi la contribution bénévole apportée par de très nombreuses personnes, sans laquelle le coût effectif du travail considérable réalisé n'aurait pas pu être assumé.

La coordination générale du projet a bénéficié d'une équipe de choc et nous remercions tout particulièrement Jean-Pierre Pralong (FDDM puis CVKW), responsable de l'organisation et de la communication, Denise Simona (AVA-WAG), responsable de l'administration et des comptes, et Adrien Bernard, développeur de la plateforme et du site internet.

L'analyse conduite par les groupes de travail a reposé pendant un an sur la contribution d'environ septante personnes – organisateurs, coordinateurs de groupe et experts venus de nombreux horizons professionnels (annexe 2). Nous remercions chaleureusement toutes ces personnes pour leur engagement et la richesse des informations et des points de vue qu'elles ont apportés. Nos pensées vont en particulier au professeur Georg Germann, historien de l'architecture, décédé cette année, qui a participé activement aux travaux du groupe Problématique.

L'organisation des sessions 2015 et 2016 des Etats généraux du patrimoine historique enfoui et bâti a été assurée par Delphine Debons et Laura Bottiglieri (AVPSH), que nous remercions vivement. Notre gratitude va également aux bénévoles et au photographe Urs Mischler, qui ont accompagné les deux sessions ; à la HES-SO Valais-Wallis de Sierre, qui a mis à disposition ses locaux en 2015, ainsi qu'à la Ville de Sion, à la Bourgeoisie de Sion et au collectif de la manifestation « Sion 10'000 », pour leur contribution à la journée des Etats généraux 2016. Nous remercions également tous les coordinateurs qui ont conçu et



animé les workshops, lors des Etats généraux du 1<sup>er</sup> septembre 2015, ainsi que les éminents spécialistes qui ont accepté d'être les rapporteurs de ces séances (annexe 3). Notre reconnaissance s'adresse enfin à tous les participants des deux sessions d'Etats généraux, ainsi qu'aux autorités et personnalités valaisannes ou suisses qui ont soutenu les événements par leur présence et leurs messages.

La réalisation du rapport stratégique de *Mémoire 21 Valais-Wallis* est une œuvre collective fidèle à l'esprit du projet. Nous remercions chaleureusement pour leur contribution :

- les dix-huit contributeurs, qui ont accompli cet important travail de réflexion et de rédaction en sus de leurs tâches déjà nombreuses,
- l'OFC, en la personne d'Oliver Martin, responsable de la section Patrimoine culturel et monuments historiques, qui nous fait l'honneur de préfacer l'ouvrage,
- le CoPil, par son comité de lecture, dont le regard avisé contribue grandement à la qualité de l'ouvrage (Caroline Brunetti, Gilbert Kaenel et Pascal Ruedin),
- les personnes qui ont enrichi les aspects théoriques, légaux et administratifs du rapport par leurs critiques et leurs conseils (Régine Bernard, Benoît Coppey, Philippe Curdy, Alain Dubois, Pierre Dubuis, Alain Gallay, Olivier Guex, Thierry Largey, Ralph Lugon, Nicolas Mettan, Sylvie Nicoud, Marc-André Renold et Emmanuel Reynard),
- les auteurs du rapport « *Stratégie eau* » du canton du Valais, dont le document a été une source d'inspiration pour la présentation des défis, lignes directrices et mesures de la stratégie *Mémoire 21 Valais-Wallis*,
- Alexandra Delcourt pour la traduction allemande du rapport, ainsi que Catherine Leuzinger, Urs Leuzinger, Karoline Mazurié de Keroualin et Sophie Providoli pour leurs contributions,
- Annedore Defago et Anja Leisinger pour la relecture du texte allemand,
- Olivier Thuriot pour la mise en pages et la finalisation graphique des versions française et allemande du rapport,
- Christelle Rudaz pour la création du logo et de la charte graphique de *Mémoire 21 Valais-Wallis*,
- Anouk Andenmatten, qui nous a offert généreusement la couverture et la maquette du rapport,
- les artistes Camille Villetard et Matthieu Barbezat, ainsi que le photographe Guillaume Collignon, qui nous ont cédé gracieusement leurs droits sur l'illustration de couverture,
- toutes les institutions, organisations et personnes, que l'on ne saurait citer ici, pour les informations et les illustrations qu'elles nous ont transmises.

La diversité des remerciements dont l'AVA-WAG s'acquitte aujourd'hui avec grand plaisir illustre bien l'importance que revêt pour notre société la diversité du patrimoine historique. Elle exprime tout l'engagement que la défense de ce patrimoine a suscité auprès des autorités et de la société civile du canton du Valais.

Le comité de l'Association valaisanne d'archéologie AVA-WAG

# Guide de lecture

Ce rapport a été rédigé à l'attention du Conseil d'Etat et des autorités politiques et administratives du Valais. Il dresse un bilan documenté des défis que soulèvent actuellement la gestion du patrimoine enfoui et bâti du canton, et soumet aux autorités un plan d'action pour lutter contre la perte de ce patrimoine et valoriser son potentiel.

De manière générale, le document s'adresse :

- aux professionnels et aux gestionnaires du patrimoine historique: responsables communaux, cantonaux et fédéraux, propriétaires publics et privés, spécialistes du patrimoine, de l'archéologie, du paléoenvironnement et de l'histoire ;
- aux personnes, institutions et organismes qui oeuvrent dans la formation, la médiation et la valorisation culturelle ou touristique du patrimoine historique ;
- aux personnes, institutions et organismes qui souhaitent s'informer, ou qui se trouvent confrontés dans leur pratique à des questions de patrimoine.

Malgré son contenu spécialisé, le rapport reste accessible à toute personne intéressée à la protection et à la mise en valeur du patrimoine historique enfoui et bâti. Il a été rédigé par de nombreux intervenants venus d'horizons très différents, afin d'être une source d'information et de réflexion, indépendamment du cadre des professions et des structures de rattachement.

Le volume est organisé en sept parties.

L'**introduction** résume les objectifs et les principes méthodologiques du projet *Mémoire 21 Valais-Wallis*. Elle présente le champ d'analyse et son organisation en sept défis et domaines associés, auxquels répondent les dix lignes directrices qui charpentent le plan d'action.

La **partie 1** présente le cadre légal et administratif de la gestion du patrimoine historique enfoui et bâti. Les aspects liés à la culture et à la valorisation du patrimoine sont abordés conjointement à ceux qui relèvent de l'aménagement du territoire et de la protection du patrimoine.

La **partie 2** s'attache aux grands principes de la protection et de la mise en valeur du patrimoine historique. Elle propose une définition détaillée de ce patrimoine et rappelle son rôle essentiel pour la société. De nouveaux concepts sont définis, tels que les notions d'« archéodiversité », de « réseau historique » et de « ressource historique non renouvelable ». Leurs applications pratiques dans les domaines de la protection, de la planification et de la communication sont évoquées.

Les **parties 3 et 4** forment une section à part, consacrée à l'exposé des bilans de situation, pour chaque défi, et des trente-deux mesures préconisées. Les éléments sont présentés sous la forme de tableaux standardisés ; ceux-ci constituent les bases détaillées de la stratégie *Mémoire 21 Valais-Wallis*, qui peuvent être consultées selon les besoins de chaque lecteur. Des onglets de couleur renvoient aux sept défis et aux dix lignes directrices d'action qui structurent l'information.

La **partie 5** présente la synthèse des défis, impacts et potentiels que l'analyse a mis en évidence et qui orientent le plan d'action proposé.

La **conclusion** décrit le plan général d'action proposé sur dix ans (2017-2026). Celui-ci est organisé sur la base de trois grandes priorités. Les résultats escomptés à l'issue de chaque étape sont évoqués.

La première priorité (2017-2020) vise à construire les bases d'une nouvelle conception du patrimoine historique, d'une mobilisation des autorités et de la population, et d'un partage plus équitable des responsabilités, des bénéfices et des coûts de la gestion patrimoniale.

La deuxième priorité (2017-2020) regroupe les mesures à prendre pour améliorer sans délai la protection et la mise en valeur du patrimoine.

La troisième priorité (2021-2026) peut s'appuyer sur le dynamisme créé ; à ce stade, les réformes initiées portent leurs fruits et peuvent être développées, sur le long terme, grâce à une plus grande mobilisation et à des ressources accrues.